



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 99161

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos du nouveau projet de réforme des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Dans le cadre des objectifs communautaires de Lisbonne, la Commission européenne a programmé le renforcement du code des douanes européennes afin de « protéger les intérêts financiers de la communauté et de ses États membres, de protéger la communauté du commerce déloyal tout en encourageant les activités économiques légitimes et de garantir la sécurité et la sûreté des citoyens ainsi que de l'environnement » tout en accentuant le rôle régalien de la douane. Or, les représentants du syndicat des douanes s'inquiètent que la version proposée par le Gouvernement ne fragilise une fois encore le service public douanier déjà fortement affaibli dans les 500 missions qu'il accomplit au quotidien et ce malgré les recommandations de la Commission européenne. En effet, la douane symbolise le seul bouclier contre les flux marchands en recrudescence qui pourraient représenter des risques sécuritaires, sanitaires, économiques et environnementaux. De trop nombreux exemples démontrent, en effet, la faiblesse des douanes françaises subordonnée au manque de moyens humains et matériels et non à la capacité des agents avec les effets pervers qui peuvent en résulter et notamment au niveau de la sécurité sanitaire et de la fraude financière, cheval de bataille de ce service. Entre 2000 et 2005, les marchandises qui transitaient à Roissy ont augmenté d'un cinquième, à l'opposé, les effectifs sont demeurés stables. Comment espérer un contrôle en adéquation avec les irrégularités qui pourraient être relevées. Dans le port du Havre ou, en 2005, 2 millions de conteneurs ont transité, seuls 15 ont été intégralement dépotés. La fraude financière n'est pas en reste mais pour réduire les problèmes et ainsi limiter de façon conséquente les contrôles des transferts de capitaux, certaines réglementations ont été très allégées et les contrôles des transferts des capitaux ont subi le même sort au grand bonheur des opérateurs. Actuellement, il existe environ 250 bureaux répartis sur tout le territoire français. Mais le projet préconisant la création de plateforme, les syndicats craignent une nouvelle fois que les moyens dégagés ne soient pas à la hauteur des besoins et des objectifs recherchés. Dans un contexte où les échanges commerciaux sont en constante augmentation, accrus par l'évolution technologique des moyens de transport et la mondialisation, l'État doit mettre en place des moyens de contrôle performants et adaptés aux marchés de demain à moins que ce projet s'inscrive dans une logique d'échec qui, à court ou moyen terme, mènera à l'éclatement de ce service public pour entrer de plain-pied vers ce à quoi vous tendez : l'externalisation de ces services. Il lui demande de lui indiquer concrètement quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence adaptée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcé en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'État, a concerné tous les secteurs d'activité de cette administration : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. Dans ce contexte, cette démarche s'est notamment traduite

par le renforcement des moyens mis en oeuvre sur les grands centres de dédouanement, comme Roissy, dont l'effectif douanier a progressé de plus de 35 % entre les années 2000 et 2006, ou encore Le Havre, site pour lequel les moyens déployés par la douane ces dernières années, notamment le SYCOSCAN (système d'inspection des conteneurs par balayage radioscopique), et la compétence de ses services douaniers ont été des éléments déterminants ayant conduit les autorités américaines à accréditer ce port comme partenaire du programme (CSI). Par ailleurs, cette démarche s'est accompagnée d'une réflexion visant à renforcer les contrôles de la douane, notamment à travers l'harmonisation des méthodes de ciblage et d'analyse de risque et la clarification des tâches entre les différents acteurs dont les fonctions ont été davantage spécialisées. Ainsi, la douane est mieux à même de faire face aux contrôles qui lui incombent, seule ou en relation avec d'autres administrations, comme la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou la direction générale de l'alimentation. L'optimisation de son dispositif de contrôle permet également à la douane de voir confortée, et reconnue, son expertise dans les organismes de veille auxquels elle collabore comme la cellule TRACFIN (traitement et action contre les circuits financiers clandestins) ou l'office central européen de police criminelle (EUROPOL), et de consolider et renforcer son action dans les structures de contrôle auxquelles elle participe, tel les groupes d'intervention régionaux (GIR) ou encore les centres de coopération policière et douanière (CCPD). La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation, et enfin seulement d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la Commission. La situation n'est en effet pas favorable pour notre pays : un audit mené récemment sur le traitement douanier des grands opérateurs du commerce international montre une augmentation du dédouanement à l'étranger pour des produits destinés à la France. Dans ces conditions, la reconquête de ces flux est un impératif stratégique pour promouvoir l'attractivité des plates-formes portuaires et aéroportuaires françaises et permettre ainsi d'y maintenir et développer des activités logistiques en France, sources importantes d'emplois. Ce défi est d'autant plus important pour les directions douanières implantées dans la région Nord - Pas-de-Calais qu'elles subissent une concurrence intense en matière de dédouanement de la part d'opérateurs travaillant au plus près des grandes plates-formes logistiques et aéroportuaires belges ou néerlandaises : 60 % du trafic dédouané hors de France l'est en Belgique et aux Pays-Bas. Ce diagnostic posé, la réflexion sur l'adaptation du dédouanement va se prolonger dès l'automne prochain par l'ouverture d'une phase d'expérimentation qui sera menée dans plusieurs régions et dont un bilan sera établi à l'automne 2007. Dans votre circonscription, ces expérimentations seront mises en oeuvre par la direction régionale des douanes et droits indirects de Dunkerque. Elles feront l'objet d'un suivi régulier au plan local dont le directeur régional tiendra informé les élus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99161

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6946

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9606